

Jour de la semaine : de 8h00 à 22h00 sauf vendredi de 8h00 à 16h00

Habitants de la commune : **150 €**
Habitants, entreprises, Associations extérieures à la commune : **200 €**

Cuisine Laverie Et/Ou Couverts

Utilisation de la cuisine, laverie et / ou couverts le WE : **+ 100 €**
Associations de la commune ou habitants de la commune en semaine **+ 50 €**

Pack Video/Audio

Utilisation du pack audio / vidéo : **+ 50€**

Prix de la casse ou Matériel manquant

Verre, assiette ou tasse : **3 €**
Cuillère, fourchette, couteaux, petite cuillère : **2 €**
Autre matériel au prix du remplacement

A chaque location sera facturée la consommation électrique relevée au prix de 0.40 cts le kw/h selon le règlement pour l'espace culturel et associatif. Si les ordures ménagères sont laissées sur place une participation forfaitaire de 10 € sera facturée (le tri étant obligatoire).

Lors d'un décès d'un habitant de la commune, les salles pourront être mises à disposition gratuite pour les réunions familiales dans le respect du règlement et des réservations actées.

Caution salles communales : 1 000,00 € payable par chèque à l'ordre du Trésor Public

Le Conseil Municipal, à la majorité moins deux voix charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 28 janvier 2025

Le Maire, Guy HOCHARD

